



Le 11 septembre 2020

Par SDÉ et courriel

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : DEMANDE D'ADOPTION DE NORMES DE FIABILITÉ
PHASE 2 – Demande d'adoption de normes de fiabilité des familles TOP
et IRO d'Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des
mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de
Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Dossier Régie : R-4001-2017 / Notre référence : R053575 JOT**

Chère consœur,

Le Coordonnateur, conjointement avec Rio Tinto Alcan inc., dépose au présent dossier *l'Entente définitive relative à la transmission de données d'exploitation confidentielles de RTA et à leur traitement par Hydro-Québec* signée par les deux parties. Ce document est confidentiel et les parties transmettront à la Régie au cours des prochains jours des affirmations solennelles au soutien de leur demande de traitement confidentiel. Une version publique caviardée sera également transmise à la Régie.

Le Coordonnateur déposera prochainement au présent dossier une demande relative à l'adoption des normes mentionnées dans l'entente, comme mentionné dans celle-ci et conformément aux dispositions de la Loi sur la Régie de l'énergie.

Dans les circonstances, auriez-vous l'amabilité de nous informer si la Régie juge toujours requise l'audience du 29 septembre prochain.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY
JOT/AB

c.c. Me Pierre Grenier et Me Alissar Kassouf